

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 7382 du 7 juillet 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »**

NOR : INTJ2016721S

Le commandant de la garde républicaine,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;
Vu la décision n° 17889 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1922969S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2020 :

Cornec Stéphane NIGEND : 162 052 NLS : 8019 021

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} août 2020 :

Mérat Céline NIGEND : 235 660 NLS : 8080 841

Bernaumat Jérôme NIGEND : 121 771 NLS : 5269 833

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2020 :

L'Hérouelle Karine NIGEND : 175 096 NLS : 8033 321

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 juillet 2020.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
É. BIO FARINA*